MARS REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS

21110

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 14 OCTOBRE 2020

Présents : Mrs FERREUX Jean-Marie, BOURGOGNE Hubert, FACON Cédrick, HERMANN Daniel, ,MOUGIN Didier, , BOGE Cédric, , CHARLOT Alain

Mmes SCHERRER Laurence, DUBOIS Anaïs, MILLERON Antonia, NECCHI Christelle, FOUROT Ophélie

Absents : Mrs THABARD Pascal (PR NECCHI Christelle), PEREIRA Mickaël, MONBILLARD Frédéric.

ALM : L'association se propose, comme chaque année, de décorer le village. La commission communication demande que ce soit la mairie qui prenne en charge cette opération et qu'un conseiller soit responsable au sein de chaque quartier. Une discussion est donc engagée à ce sujet. Lors du prochain conseil, la commission fera une proposition pour l'organisation de cette décoration avec la participation des associations afin de resserrer les liens avec celles-ci. Il est cependant prévu que la commune achète un sapin pour chaque lotissement et pour chaque point stratégique du village, La décision définitive sera validée lors du prochain conseil. Monsieur le Maire informe aussi qu' une subvention de 1000€ leur avait été attribuée (fond prévu au budget 2020). Il sollicite donc le conseil pour obtenir l'aval pour le versement de celle-ci. Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'attribuer à l'ALM une subvention de 300 € pour la participation à la confection des masques pour les habitants du village, décision non actée précédemment. Le conseil donne son aval. Il informe que l'Association des Parents d'élèves a changé de présidente et que celle-ci va transférer le siège sur Marliens.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

➢ COMMISSION INFORMATIONS :

- L'adjoint en charge de cette commission informe de la mise en place de l'application « PANNEAU POCKET » avec la distribution des flyers aux habitants pour la mise en route.
- Le site internet évolue mais il y a lieu de vérifier certaines options d'adhésion.
- TELEPHONIE : Un bilan des différents abonnements a été réalisé. Un changement d'abonnement doit être fait car la commune n'a jamais profité des offres privilégiées. Il est envisagé d'équiper la bibliothèque qui n'a pas de téléphone Des kits de clefs USB pour pallier aux coupures. INTERNET seront achetés pour un coup d'environ 200€.
- Le bulletin municipal N°2 est en cours et sera soumis avant impression définitive à l'ensemble des conseillers pour amélioration.
- Une réflexion est engagée pour les commémorations à venir afin que chacun puisse participer à celles-ci mais en respectant les mesures dues au COVID.

➢ COMMISSION URBANISME :

- Demande de location du broyeur éventuellement sur un vendredi et samedi pour que les habitants puissent en profiter. La date retenue si libre, serait le vendredi 21 et samedi 22 novembre 2020. Les personnes intéressées se feront connaître en mairie, après information de la part de la collectivité.

- Les devis concernant les divers travaux (taille et entretien divers) n'ont pas été redemandés et ce, afin de pouvoir comparer des choses comparables. La décision définitive d'attribution se fera au prochain conseil.

- Entretien des trottoirs : la question de l'entretien des trottoirs est de nouveau posée. Au vu du fait que l'usage des pesticides est interdit et déjà lors du précédent mandat, Monsieur le Maire renouvelle son intention de prendre un arrêté pour que les habitants entretiennent leur portion de trottoirs situé devant chez eux. Il émet aussi le souhait de prendre un arrêté interdisant le stationnement des véhicules sur les trottoirs, ceux-ci étant destinés à la circulation des piétons et des poussettes. De plus, celui-ci permettra aux gendarmes de sévir.

- Radar pédagogique : Une interrogation se pose sur son utilité car il s'avère que la vitesse et les priorités à droite sur l'ensemble du village ne sont pas respectées. Monsieur le Maire indique que la clef relevant la vitesse n'est toujours pas installée suite au COVID et qu'il va demander sa connexion à l'entreprise au plus vite. Un rapport mensuel sera alors communiqué à chaque séance de conseil.

- Voiries : Un devis concernant le balayage des voiries a déjà été reçu et le coup de l'intervention serait de 300€. D'autre devis sont en attente de réception et la décision sera prise lors du prochain conseil.

➢ **COMMISSION LOCATIFS SALLE DES FETES :**

➢ L'ancienne conseillère municipale responsable sous le précédent mandat, de cette commission, a réuni les nouveaux membres et leur a fait un état détaillé de chaque appartement. Concernant la location du F4 à la résidence du Château ; la commission a retenu deux couples qui répondent aux critères, Les visites ont permis aux membres de la commission de repérer différents travaux à effectuer avant la nouvelle location : Cependant l'état de celui-ci est correct. Seuls des caches manques, une retouche de peinture dans la salle de bain, doit être faite, la dotation éventuelle d'une plaque de cuisson et le revêtement du sol de la salle de bain. Deux problèmes plus importants sont identifiés : le coût du chauffage suite à la pose de radiateurs trop puissants par rapport à la surface de chaque pièce et le stationnement permanent devant les fenêtres des voitures sur le trottoir et non dans et devant leur garage.

➢ Salle des fêtes : La commission propose le prêt de la salle des fêtes aux différentes associations de la commune trois fois par an et si besoin est toute location supplémentaire sera facturée 100€ le weekend, le gaz et l'électricité restant à charge de la commune. Elle propose aussi d'augmenter la caution concernant le ménage et de la passer à 50euros. La réservation des dates sera demandée lors de la réunion organisée chaque année pour la signature de la convention. Le conseil municipal émet un avis favorable à toutes ces propositions.

➢ Logement locatif situé au dessus des écoles : Aucun travaux n'a été réalisé dans celui-ci depuis de nombreuses années. Au vu du mauvais état des fenêtres, des devis vont être demandés pour changés celles-ci ainsi que les volets. Des devis séparés vont aussi être demandés pour changer les portails de ce logement et des écoles. Le conseil municipal souhaite solliciter des subventions pour le renouvellement du portail sécurisé des écoles.

➢

➢ **COMMISSION ASSOCIATIONS, ECOLES ET AINES :**

➢ Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'assemblée générale des Amis de l'école qui a eu lieu et dont la présidente LAURA JAMESSE est désormais domiciliée à Marliens. Celle-ci a aussi indiqué sa volonté de transférer le siège de cette association sur le village.

➢ Ecoles : Un ordinateur « maître » de l'école numérique est tombé en panne. Le devis concernant le changement du disque a été validé mais la société ne peut actuellement pas le dépanner suite à un problème de numéro de licence inconnue. Des recherches sont en cours pour essayer de récupérer l'ensemble de ces documents de cet ordinateur si celui-ci ne peut être réparé.

➢ Concernant le TBI réparé, un doute subsiste toujours car des interventions faites dessus n'ont pas apporté une réparation correcte à 100%.

➢ Le conseil municipal souhaite, au vu de ces différentes pannes informatiques, faire faire des devis pour le remplacement du parc informatique au sein des écoles (éléments nécessaires à l'instruction) et rechercher des subventions pour cet achat.

- Colîs des Aînés : Un membre de la commission informations avait questionné la mairie pour connaître le nombre des colis. Le jour de la réunion elle proposait de solliciter la ferme des fruits rouges pour faire établir un devis pour ces colis tout en stipulant que le coût de revient de celui-ci serait plus élevé que ce que la mairie offre actuellement. Une vive discussion est engagée car les paniers d'origine locale ont déjà été proposés une année avec un retour défavorable des aînés. A cette époque les personnes âgées aiment bien recevoir un petit assortiment de diverses choses qui font penser aux fêtes de fin d'année. Cependant la décision définitive sera prise lors du prochain conseil en fonction des devis reçus et de la fourniture de ceux-ci.

- **DIVERS :**

  - L'arrêté de restriction de l'eau est abrogé.

  - L'arrêté concernant le COVID est publié chaque semaine avec les diverses obligations.

  - Vacation du poste de l'agent technique partant en retraite au 1er janvier va être publiée.

La prochaine réunion est fixée au 4 novembre 2020 à 19 heures 30.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 21 octobre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Marie FERREUX